

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 17 novembre 2008**

CG 08/5<sup>me</sup>/I-06

**ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE  
POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION  
D'UN BARRAGE SUR LE CEROU  
COMPTE ADMINISTRATIF 2007  
BUDGET PRIMITIF 2008**

—

En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 83.479 du 10 juin 1983, j'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2007 et le budget primitif 2008 qui ont été adoptés le 24 juin 2008 par le conseil d'administration de l'Entente.

**I - COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

Les résultats du compte administratif 2007, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de 214 374,89 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) **SECTION D'INVESTISSEMENT**

1. Recettes.....	616 111,63 €
Reprise de l'excédent 2006.....	111 793,41 €
	<hr/>
Total recettes.....	727 905,04 €
2. Dépenses.....	595 975,79 €
	<hr/>
Soit un excédent 2007 de.....	131 929,25 €

## b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes.....	223 160,50 €
Reprise de l'excédent 2006.....	22 233,60 €
	<hr/>
Total recettes.....	245 394,10 €
2. Dépenses.....	162 948,46 €
	<hr/>
Soit un excédent 2007 de.....	82 445,64 €

## AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Entente propose d'affecter :

- le solde d'exécution 2007 de la section d'investissement pour un montant de 131 929,25 € en section d'investissement du budget primitif de 2008,

- le solde d'exécution 2007 de la section de fonctionnement, soit 82 445,64 € en section de fonctionnement du budget primitif de 2008.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre assemblée.

## **II - BUDGET PRIMITIF 2008**

Le budget 2008 s'élève à 949 597,89 € dont :

- ◆ section d'investissement ..... 758 102,25 €
- ◆ section de fonctionnement..... 191 495,64 €

## **INVESTISSEMENT**

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

### Dépenses :

- ◆ frais d'études..... 5 000,00 €
  - ◆ acquisition de matériel..... 15 000,00 €
  - ◆ travaux en cours..... 120 000,00 €
  - ◆ remboursement du capital des emprunts..... 605 000,00 €  
(année de dernière échéance : 2011)
  - ◆ dépenses imprévues..... 11 952,25 €
  - ◆ amortissement des subventions..... 1 150,00 €
- 
- 758 102,25 €

Recettes :

◆ participation des deux départements.....	605 000,00 €
◆ F.C.T.V.A.....	11 123,00 €
◆ excédent d'investissement 2007 reporté.....	131 929,25 €
◆ amortissement des travaux.....	10 050,00 €
	<hr/>
	758 102,25 €

**FONCTIONNEMENT**

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

◆ remboursement des intérêts des emprunts.....	80 000,00 €
◆ frais de fonctionnement.....	97 940,00 €
◆ dépenses imprévues.....	3 505,64 €
◆ dotation aux amortissements.....	<u>10 050,00 €</u>
	191 495,64 €

Recettes :

◆ participation des deux départements.....	107 900,00 €
◆ excédent de fonctionnement 2007 reporté.....	82 445,64 €
◆ quote-part des subventions d'investissement transférées.....	<u>1 150,00 €</u>
	191 495,64 €

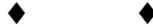
La participation des deux départements au financement du budget primitif 2008 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement (remboursement du capital des emprunts)..... 605 000,00 €	60 %	363 000,00 €	40 %	242 000,00 €
Intérêts des emprunts..... 80 000,00 €	60 %	48 000,00 €	40 %	32 000,00 €
Dépenses nettes de fonctionnement (hors intérêts des emprunts et produits financiers)..... 27 900,00 €	50 %	13 950,00 €	50 %	13 950,00 €
Sous-total.....		424 950,00 €		287 950,00 €
<b>Total général.....</b>		<b>712 900,00 €</b>		

La participation du Tarn-et-Garonne a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental (elle était de 334 000 € en 2007).

\* \* \*

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la communication du compte administratif 2007 et du budget primitif 2008 de l'Entente Interdépartementale pour la Construction et l'Exploitation d'un barrage sur le Cérou tels qu'ils viennent de vous être présentés.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil d'administration de l'Entente Interdépartementale pour la Construction et l'Exploitation d'un barrage sur le Cérou du 24 juin 2008,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

– Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :

- au compte administratif 2007 de l'Entente interdépartementale pour la construction et l'exploitation d'un barrage sur le Cérou, lequel fait apparaître un excédent global de 214 374,89 € et dont les résultats sont strictement conformes au compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- au budget primitif 2008 de l'Entente qui s'équilibre en mouvements réels à 949 597,89 € et qui fait apparaître un montant de participation du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 287 950 € budgétisés à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental.

Acte donné

Le Président,